

**UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2**

Pôles de spécialité

Projet d'établissement

Les caractéristiques d'un pôle de spécialité

1. Une thématique interdisciplinaire particulièrement développée dans les activités de formation et de recherche de l'Université Lumière Lyon 2 ;
2. Un réseau trans-composantes et trans-laboratoires interne à Lyon 2, rassemblant des enseignant.es-chercheur.es, des enseignant.es, des doctorant.es, des étudiant.es qui participent à l'exploration et au développement de cette thématique ;
3. Un réseau auquel participent des acteurs socio-économiques et culturels, partenaires de projets de recherche (conventions de recherche, contrats de recherche partenariale, CIFRE...) et de formations (comités de perfectionnement, formation continue, taxe d'apprentissage...)
4. Un réseau qui associe des universités étrangères partenaires partageant les thématiques fortes de notre établissement ;
5. Une « thématique-marque » qui vise à identifier une spécialité de notre université, à être visible auprès du tissu socio-économique, de nos partenaires et des collectivités territoriales

Les apports de la participation aux pôles de spécialité

- mieux identifier les spécialités de l'établissement
- renforcer les relations d'interconnaissance
- être en mesure de mobiliser celles et ceux qui travaillent sur une même thématique ou des thématiques connexes pour des projets de formation et de recherche partagés et pluridisciplinaires (projets Lyon 2, projets de site, projets nationaux / internationaux).
- mieux valoriser les activités des équipes et des chercheur.es, leur donner une plus grande visibilité, que ce soit dans le monde académique ou auprès de partenaires institutionnels, culturels et socio-économiques.
- partager des informations et des ressources, et en faire ainsi bénéficier l'ensemble de la communauté.

Les moyens consacrés aux pôles

- Des moyens financiers pour organiser les ateliers et séminaires des pôles, les soutenir à travers des appels à projets internes, des bourses de masters et contrats doctoraux, des dispositifs d'aide à la publication.
- Des moyens humains avec des personnels dont les missions seront de contribuer :
 - A l'organisation des activités des pôles et au montage de projets,
 - Au développement de partenariats (recherche partenariale, formation continue / FTLV notamment),
 - A la valorisation des pôles, de leurs projets pédagogiques et de leurs activités de recherche : annuaire des membres, dissémination en direction de publics non académiques, communication...

Propositions de pôles de spécialité

- Vulnérabilités, inégalités, discriminations
- Travail
- Médiations, création
- Territoires, mobilités
- Culture, mémoires, patrimoines
- Sociétés connectées, humanités numériques
- Citoyenneté, action publique
- Genre (sous la forme de l'EUR si le projet est retenu)

Procédure et calendrier

Organisation des ateliers de préfiguration des pôles : septembre-novembre 2019

Deux référent.es désigné.es pour chacune des thématiques

Réunion de chaque pôle en atelier pour faire un état des activités et coopérations existantes, préciser les contours des pôles, faire de premières propositions d'organisation du pôle, faire un premier état des possibles partenariats, recenser les besoins nécessaires à la mise en place de ces projets.

Les référent.es produiront pour le 15 novembre un compte-rendu de ces ateliers.

Mise en place des pôles de spécialité : à partir de décembre 2019

L'activité des ateliers se poursuivra à travers le dispositif de mise en réseau privilégié par chaque pôle.

Désignation de deux coordinateur/trices et d'un groupe de coordination par pôle

Mise en place rapide d'un annuaire des enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es de chaque pôle.

NB : - Pour la première phase de travail, les référent.es sont nommé.es. Les coordinateur/trices seront ensuite désigné.es par les collègues participant au pôle.
- Les fonctions de référent.es puis coordinateur/trices seront inscrites au référentiel (proposition de 12h / personne / année universitaire, soit 24h / pôle)